

Veille juridique N°56 – Avril 2021

Sur l'actualité du mois de mars 2021

Sommaire

Actualités législatives et réglementaires	3
Crise COVID19	3
Pharmaciens et sages-femmes autorisés dès à présent à prescrire et administrer les vaccins anti-Covid....	3
Covid-19 : un arrêté fixe la rémunération de la vaccination par les pharmaciens et les sages-femmes	3
Vaccination : les sapeurs-pompiers appelés en renfort	3
Covid-19 : des prestations exceptionnelles versées aux établissements pour les frais liés aux transferts de patients au titre de 2020	3
Covid-19: les autotests autorisés uniquement dans des opérations de dépistage ciblées	3
GHT et territoires.....	4
Chaque GHT contraint de se doter d'une commission médicale de groupement au plus tard le 1er janvier 2022 (ordonnance)	4
Les dispositifs d'appui à la coordination doivent signer un CPOM	4
Handicap	4
L'éducation thérapeutique dans l'autisme dispose désormais d'un cadre	4
Subvention aux MDPH pour 2021 : première délégation de crédits.....	4
Instances	5
Le fonctionnement des comités de protection des personnes est simplifié.....	5
Ressources Humaines	5
Nouvelles mesures exceptionnelles sur l'indemnisation des heures supplémentaires dans la FPH.....	5
Hôpitaux : publication de l'ordonnance relative à l'attractivité des carrières médicales	5
Fonction publique hospitalière : publication du décret prolongeant l'indemnisation de congés non pris....	5
Hôpital : une circulaire fixe les conditions d'attribution des autorisations spéciales d'absence liées au Covid.....	6
Fonction Publique Hospitalière	6
Le don de jours de repos s'étend aux parents d'enfants décédés	6
Développement durable	6
La part des produits issus du réemploi pour la commande publique est fixée par décret	6
E-santé	6
L'intégration du DMP à l'espace numérique de santé est détaillée dans un décret	6
Un arrêté autorise l'expérimentation du Répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé élargi.....	6
Insertion.....	7
Le plan d'investissement dans les compétences des entreprises adaptées est mal mobilisé	7
Service civique : l'indemnité majorée pour les boursiers de l'enseignement supérieur.....	7
Finances	7
Un décret précise le nouveau cadre populationnel de dotation des urgences.....	7
Urgences hospitalières: relance de l'expérimentation sur le forfait de réorientation vers la médecine de ville	8

MCO: parution de la nouvelle classification des prestations esquissant la refonte du financement des urgences	8
Investissements: les ARS doivent définir leur stratégie régionale pour octobre (circulaire)	8
Etablissements de santé : parution de plusieurs objectifs de dépenses pour 2021	8
Etablissements de santé : parution de la répartition régionale des 1,5 Md€ de la dernière enveloppe pour 2020.....	9
Maladie rénale chronique : 243 établissements désormais éligibles à la rémunération forfaitaire (nouvelle liste).....	9
FIR 2021: des crédits pour la crise et la mise en œuvre du Ségur de la santé	9
Etablissements de santé : publication de l'arrêté tarifaire MCO au Journal officiel	9
Intervention de l'HAD en ESMS: les forfaits 2021	9
Etablissements de santé : création d'un coefficient "Ségur" modulant les tarifs en fonction des revalorisations salariales	10
Formation	10
Il n'y a plus de limite de présentations aux concours de DH, D3S, DS et AAH	10
<i>Actualités Jurisprudentielles.....</i>	11
COVID19.....	11
Covid-19 en Ehpad: les sorties des résidents doivent être autorisées (Conseil d'Etat)	11
Vaccination Covid-19: le Conseil d'Etat ne suspend pas le partenariat entre le ministère et Doctolib	11
Professions de santé/professionnels	11
La CJUE clarifie les contours de l'accès partiel des professions de santé.....	11
L'interdiction de dons et legs aux professionnels de l'aide à domicile est levée	11
Padhue : le Conseil constitutionnel censure l'exclusion du médico-social du dispositif transitoire de régularisation	12
Santé publique	12
Mediator: Servier reconnu coupable de tromperie et homicides involontaires, l'ANSM également condamnée.....	12

Crise COVID19

Pharmaciens et sages-femmes autorisés dès à présent à prescrire et administrer les vaccins anti-Covid

Un décret publié au Journal officiel autorise dès le 5 mars les sages-femmes et pharmaciens à prescrire et administrer les vaccins anti-Covid à certaines catégories de population, et les infirmiers à les administrer.

→ Source article : [lien](#)

→ Source décret : [lien](#)

Covid-19 : un arrêté fixe la rémunération de la vaccination par les pharmaciens et les sages-femmes

Un arrêté publié le 13 mars au Journal officiel fixe le niveau de rémunération des pharmaciens d'officine et des sages-femmes de ville participant aux opérations de vaccination contre le Covid-19.

→ Source article : [lien](#)

→ Source arrêté : [lien](#)

Vaccination : les sapeurs-pompiers appelés en renfort

Un décret du 11 mars autorise les sapeurs-pompiers à injecter les vaccins, pour faciliter le déploiement de la campagne de vaccination contre la covid-19. La mesure avait été annoncée par Jean Castex lors de sa conférence de presse du 4 mars. Certaines conditions sont toutefois posées.

→ Source article Gazette Santé Social: [lien](#)

→ Source décret : [lien](#)

Covid-19 : des prestations exceptionnelles versées aux établissements pour les frais liés aux transferts de patients au titre de 2020

Le financement des prestations exceptionnelles versées aux établissements de santé et établissements médico-sociaux liées à l'épidémie de Covid-19 pour les transferts de patients en évacuation sanitaire au titre de 2020 est détaillé établissement par établissement dans un arrêté publié le 10 mars dernier au Journal officiel.

→ Source article : [lien](#)

→ Source arrêté : [lien](#)

Covid-19 : les autotests autorisés uniquement dans des opérations de dépistage ciblées

Un arrêté publié au Journal officiel le 27 mars, encadre la mise à disposition d'autotests de diagnostic du Sars-CoV-2 sur prélèvement nasal uniquement "dans le cadre d'opérations de dépistage itératif à large échelle organisées au sein de populations ciblées âgées de plus de 15 ans", par un établissement d'enseignement ou par une agence régionale de santé (ARS).

→ Source article : [lien](#).

→ Source arrêté : [lien](#)

Chaque GHT contraint de se doter d'une commission médicale de groupement au plus tard le 1er janvier 2022 (ordonnance)

Chaque groupement hospitalier de territoire (GHT) doit se doter d'une commission médicale de groupement (CMG) au plus tard le 1er janvier 2022, selon l'ordonnance publiée au Journal officiel du 18 mars, relative aux GHT et à "la médicalisation des décisions à l'hôpital".

→ Source articles : [lien](#) et [lien](#)

→ Sources textes : [rapportauprésidentdelarépublique](#) et [ordonnance](#)

Les dispositifs d'appui à la coordination doivent signer un CPOM

Les dispositifs d'appui à la coordination doivent signer avec l'agence régionale de santé (ARS) un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), est-il précisé dans un décret relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux, paru au Journal officiel le 20 mars dernier.

→ Source articles : [lienAPM](#) ou [lienHOSPIMEDIA](#) ou [lienMEDIASOCIAL](#)

→ Source décret : [lien](#)

Handicap

L'éducation thérapeutique dans l'autisme dispose désormais d'un cadre

Une instruction cadre le lancement des appels à projets pour le développement de l'éducation thérapeutique pour les personnes autistes. Des formations qui pourront être développées par les secteurs sanitaire, médico-social et associatif.

→ Source article : [lien](#)

→ Source instruction : [lien](#)

Subvention aux MDPH pour 2021 : première délégation de crédits

Le montant provisoire des subventions de fonctionnement allouées aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) est fixé, pour 2021, à 46,125 millions d'euros (M€), indique un arrêté du 2 mars. Il représente 60 % de la délégation définitive versée en 2020, qui s'élevait à 76,80 M€. L'enveloppe est répartie entre chaque MDPH conformément à un tableau annexé à l'arrêté.

Le montant définitif de la subvention fera l'objet d'un nouvel arrêté, au plus tard le 15 juillet 2021.

→ Source article : [lien](#)

→ Source arrêté : [lienLEMEDIASOCIAL](#)

Instances

Le fonctionnement des comités de protection des personnes est simplifié

Un décret procède à plusieurs modifications du fonctionnement des comités de protection des personnes autour d'un système d'information, de conférences à distance, du tirage au sort, des délais ou encore de l'expertise obligatoire.

→ Source article : [lien](#)

→ Source décret : [lien](#)

Ressources Humaines

Nouvelles mesures exceptionnelles sur l'indemnisation des heures supplémentaires dans la FPH

Un décret, publié le 17 mars au Journal officiel, fixe de nouvelles mesures exceptionnelles pour l'indemnisation et la majoration des heures supplémentaires effectuées par certains agents affectés dans les établissements publics de santé et établissements publics médico-sociaux.

Ce décret "vise à instaurer de manière exceptionnelle et temporaire, pendant la période comprise entre le 1er février et le 31 mai 2021, d'une part, la compensation sous la forme de la seule indemnisation des heures supplémentaires réalisées par certains agents affectés dans les établissements publics de santé et établissements publics locaux accueillant des personnes âgées ou handicapées relevant de la fonction publique hospitalière et, d'autre part, la majoration de la rémunération de celles-ci", est-il expliqué dans la notice du décret.

→ Source articles : [lienAPM](#). Ou [lienLEMEDIASOCIAL](#)

→ Source décret : [lien](#)

Hôpitaux : publication de l'ordonnance relative à l'attractivité des carrières médicales

L'ordonnance visant à améliorer l'attractivité des carrières médicales hospitalières, en favorisant la diversification des activités et en simplifiant les conditions de recrutement par contrat, est parue le 18 mars dernier au Journal officiel.

→ Source article : [lien](#)

→ Source textes : [ordonnance](#) et [rapportauprésidentdelarépublique](#)

Fonction publique hospitalière : publication du décret prolongeant l'indemnisation de congés non pris

Le décret prolongeant l'indemnisation de congés non pris a été publié le 28 mars dernier au Journal officiel, permettant aux agents de la fonction publique hospitalière (FPH) mobilisés pendant l'épidémie de Covid-19 d'en bénéficier du 1er février au 1er juin.

→ Source articles : [lienAPM](#) et [lienHOSPIMEDIA](#) ou [lemediasocial](#)

→ Source textes : [décret](#) et [arrêté](#)

Hôpital : une circulaire fixe les conditions d'attribution des autorisations spéciales d'absence liées au Covid

Une circulaire fixant les conditions d'attribution des autorisations spéciales d'absence liées au Covid-19 pour les agents publics hospitaliers, dont les personnels médicaux, a été mise en ligne le 18 mars sur le site Légifrance.

- Source article : [lienAPM](#) ou [lienHOSPIMEDIA](#) ou [lienLEMEDIASOCIAL](#)
- Source circulaire : [lien](#)

Fonction Publique (Hospitalière)

Le don de jours de repos s'étend aux parents d'enfants décédés

Un décret publié le 10 mars élargit le don de jours des agents publics au bénéfice des parents d'enfants décédés.

- Source article : [lien](#)
- Source décret : [lien](#)

Développement durable

La part des produits issus du réemploi pour la commande publique est fixée par décret

Dans la droite ligne de la loi sur la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, un décret du 9 mars fixe pour la commande publique la part de produits issus du réemploi ou du recyclage à intégrer. Des dispositions applicables depuis le 1er janvier.

- Source article : [lien](#)
- Source décret : [lien](#)

E-santé

L'intégration du DMP à l'espace numérique de santé est détaillée dans un décret

L'espace numérique de santé prévu pour janvier 2022 intègre le DMP comme composante à part entière. De nouvelles dispositions qui nécessitent des ajustements prévus dans un décret. L'accès des établissements y est notamment expliqué.

- Source article : [lien](#)

Un arrêté autorise l'expérimentation du Répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé élargi

Un arrêté publié le 26 mars dernier au Journal officiel autorise l'Agence du numérique en santé (ANS) à conduire l'expérimentation du Répertoire partagé des professionnels intervenant dans le

système de santé élargi (RPPS+) pendant 18 mois. Les référentiels RPPS et Adeli vont fusionner au sein d'un fichier unique prévu par la feuille de route du numérique en santé, le RPPS+, qui rassemblera tous les professionnels des secteurs sanitaire, social, et médico-social.

→ Source article : [lien](#)

→ Source arrêté : [lien](#)

Insertion

Le plan d'investissement dans les compétences des entreprises adaptées est mal mobilisé

Une circulaire du ministère du travail fait le point sur les mesures en faveur de l'insertion professionnelle. Elle souhaite que le plan d'investissement dans les compétences des entreprises adaptées soit mieux sollicité.

→ Source article : [lien](#)

→ Source circulaire : [lien](#)

Service civique : l'indemnité majorée pour les boursiers de l'enseignement supérieur

Comme annoncé par le gouvernement à la fin du mois de janvier, un arrêté du 19 mars permet la majoration de l'indemnité de service civique pour tous les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur. Jusqu'à présent, celle-ci n'était possible que pour les boursiers des échelons 5 à 7.

La majoration est fixée à 8,22 % de la rémunération mensuelle, soit 107,68 € bruts par mois.

La demande de majoration doit être adressée par l'organisme d'accueil du volontaire à l'Agence de services et de paiement, accompagnée de l'attestation de bourse au titre de l'année universitaire en cours.

Ce dispositif s'applique aux nouveaux volontaires ainsi qu'aux personnes titulaires d'un contrat d'engagement en cours d'exécution entre le 1er février et le 31 décembre 2021.

→ Source article : [lien](#)

→ Source arrêté : [lien](#)

Finances

Un décret précise le nouveau cadre populationnel de dotation des urgences

La réforme du financement des structures d'urgences se précise. Le ministère de la Santé en détaille les grands axes dans un décret, pour un triptyque amené à combiner dotation populationnelle, paiement complémentaire à la qualité et financement à l'activité. Un nouveau comité consultatif d'allocation des ressources est chargé de veiller au grain.

→ Source article : [lien](#)

→ Source texte : [lien](#)

Urgences hospitalières : relance de l'expérimentation sur le forfait de réorientation vers la médecine de ville

Un arrêté publié le 6 mars au Journal officiel relance l'expérimentation sur le forfait de réorientation des patients des services d'urgence vers la médecine de ville pour 2 ans en actualisant le cahier des charges et en listant les 36 établissements impliqués, dont les établissements de Cherbourg et d'Avranches-Granville pour la Normandie.

→ Source article : [lien](#)

→ Source arrêté : [lien](#)

MCO : parution de la nouvelle classification des prestations esquissant la refonte du financement des urgences

Le Journal officiel a publié le 9 mars dernier l'arrêté qui actualise la classification des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) dans le cadre de la campagne tarifaire 2021 des établissements de santé, en intégrant notamment une partie de l'impact de la réforme du financement des urgences.

→ Source article : [lien](#)

→ Source arrêté : [lien](#)

Investissements : les ARS doivent définir leur stratégie régionale pour octobre (circulaire)

Les agences régionales de santé (ARS) doivent établir, pour octobre prochain, leur stratégie d'investissement en santé pour les 10 ans à venir, indique la circulaire relative à "la relance de l'investissement dans le système de santé", signée le 10 mars par le premier ministre.

Deux actions sont demandées sans délai aux ARS :

- La première est d'"engager la relance et l'assainissement de la situation financière des établissements immédiatement"
- La seconde action à laquelle les ARS doivent s'atteler porte sur la "définition de la stratégie régionale d'investissements pour les 10 ans à venir".

Plusieurs nouvelles instances vont être mises en place

La relance de l'investissement dans le système de santé dans le cadre du Ségur de la santé et de France Relance s'accompagne de la suppression du comité de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (Copermo) et de la création de deux conseils nationaux et de comités de pilotage, confirme également cette circulaire.

Médico-social : 450 M€ d'investissements "Ségur" délégués en 2021

Une enveloppe de 450 millions d'euros (M€) au titre du plan de relance de l'investissement dans le système de santé sera déléguée dès 2021 dans le champ médico-social, plus précisément en direction de l'offre pour les personnes âgées.

→ Source articles : [lien](#) et [lien](#)

→ Source circulaire : [lien](#)

Etablissements de santé : parution de plusieurs objectifs de dépenses pour 2021

Le Journal officiel a publié le 23 mars dernier cinq arrêtés fixant pour 2021 plusieurs objectifs de dépenses des établissements de santé publics et privés exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO), de psychiatrie ou de soins de suite et de réadaptation (SSR), ainsi que la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (Migac).

- Source articles : [lien](#) ou [lien](#)
- Source arrêtés : [ONDAM](#) ; [MIGAC](#) ; [ODMCO](#) ; [ODSSR](#) ; [QQN](#)

Etablissements de santé : parution de la répartition régionale des 1,5 Md€ de la dernière enveloppe pour 2020

Un arrêté paru le 28 mars au Journal officiel intègre près de 1,5 milliard d'euros (Md€) aux dotations régionales 2020 pour les établissements de santé, afin de neutraliser l'impact financier de la crise sanitaire liée au Covid-19 (surcoûts et déprogrammations).

- Source article : [lien](#)
- Source arrêté : [lien](#)

Maladie rénale chronique : 243 établissements désormais éligibles à la rémunération forfaitaire (nouvelle liste)

Le Journal officiel a mis à jour le 27 mars dernier la liste des établissements éligibles à la rémunération forfaitaire pour la prise en charge de la maladie rénale chronique (MRC), en l'allongeant jusqu'à 243, avec 3 nouveaux établissements en 2021.

- Source article : [lien](#)
- Source arrêté : [lien](#)

FIR 2021 : des crédits pour la crise et la mise en œuvre du Ségur de la santé

Les orientations nationales pour la mise en œuvre du fonds d'intervention régional (FIR) 2021 comprennent des crédits pour gérer la crise sanitaire et pour développer les actions stratégiques du Ségur de la santé dont le service d'accès aux soins (SAS), détaille une circulaire adressée aux agences régionales de santé (ARS) et mise en ligne lundi.

- Source article : [lien](#)
- Source circulaire : [lien](#)

Etablissements de santé : publication de l'arrêté tarifaire MCO au Journal officiel

L'arrêté listant les nouveaux tarifs applicables aux activités de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) et à l'hospitalisation à domicile (HAD) des établissements de santé publics et privés a été publié mercredi au Journal officiel ainsi que l'arrêté fixant le coefficient prudentiel.

- Source article : [lien](#)
- Source textes : [lien](#) et [lien](#)

Intervention de l'HAD en ESMS : les forfaits 2021

Les établissements d'hospitalisation à domicile (HAD) peuvent intervenir, sous certaines conditions, auprès de personnes hébergées en établissement social ou médico-social (ESMS) avec hébergement (Ehpad, institut médico-éducatif, foyer de l'enfance, centre d'hébergement et de

réinsertion sociale, etc.) ou en structure expérimentale. C'est aussi le cas auprès de patients suivis par un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ou un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

Dans ces situations, les forfaits correspondant aux prestations d'HAD sont minorés, par rapport à une intervention auprès d'une personne à domicile ne faisant pas l'objet d'un suivi, selon des taux fixés pour 2021 par un arrêté du 30 mars :

- Moins 13 % pour les interventions auprès d'une personne hébergée dans un ESMS financé, en tout ou partie, par l'assurance maladie ou dans une structure expérimentale (inchangé depuis 2007) ;
- Moins 7 % pour les interventions au profit d'un patient bénéficiant déjà de prestations réalisées par un SSIAD ou un SPASAD (taux identique depuis 2018, année de mise en place de la possibilité de ces interventions conjointes HAD et SSIAD/SPASAD).

A noter que ce texte ne traduit donc pas les annonces d'Olivier Véran en février concernant le déblocage de 2,2 millions d'euros en 2021 pour l'évaluation en HAD des patients en Ehpad.

→ Source article : [lien](#)

→ Source arrêté (article 6) : [lien](#)

Etablissements de santé : création d'un coefficient "Ségur" modulant les tarifs en fonction des revalorisations salariales

Un nouveau coefficient de modulation des tarifs applicables aux établissements de santé est créé par un décret publié mardi au Journal officiel afin de tenir compte des effets des revalorisations salariales introduites par le Ségur de la santé, en fonction des catégories d'établissements.

→ Source articles : [lien](#) et [lien](#)

→ Source décret : [lien](#)

Formation

Il n'y a plus de limite de présentations aux concours de DH, D3S, DS et AAH

D'après un décret paru le 28 mars au *Journal officiel*, les pouvoirs publics entérinent la suppression des dispositions limitant le nombre de présentations possible aux concours ou aux cycles préparatoires aux concours concernant l'accès à quatre corps formés à l'École des hautes études en santé publique (EHESP). Il s'agit précisément : des directeurs d'hôpital (DH), des directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S), des directeurs des soins (DS) et des attachés d'administration hospitalière (AAH). Jusqu'à présent, nul ne pouvait se présenter plus de trois fois à ces épreuves. Ce texte complète entre autres le décret publié début mars sur l'expérimentation d'une nouvelle voie d'accès réservée à l'EHESP aux concours de DH et D3S (lire notre article).

→ Source article : [lien](#)

→ Source décret : [lien](#)

COVID19

Covid-19 en Ehpad : les sorties des résidents doivent être autorisées (Conseil d'Etat)

Le juge des référés du Conseil d'État a suspendu l'interdiction de sortie des résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) recommandée par le ministère des solidarités et de la santé, qu'il juge "disproportionnée" au moment où la vaccination produit des effets positifs, au sein d'une ordonnance publiée le 3 mars dernier.

Alors que les fédérations appellent à davantage d'assouplissements, les gériatres plaident quant à eux pour le tact et la mesure. Le cabinet de Brigitte Bourguignon, lui, engage immédiatement de nouvelles discussions en urgence

- Source articles : [lienAPM](#) ; [lienHospimedia](#) ; [lienGazetteSantéSocial](#)
- Décision du conseil d'Etat : [lien](#)

Vaccination Covid-19 : le Conseil d'Etat ne suspend pas le partenariat entre le ministère et Doctolib

Le juge des référés a décidé de ne pas suspendre le partenariat État-Doctolib sur les rendez-vous de vaccination contre le Covid-19. Le niveau de protection n'est pas insuffisant. Doctolib s'en réjouit, le collectif maintient son opposition.

- Source article : [lien](#)
- Source décision du Conseil d'Etat : [lien](#)

Professions de santé/professionnels

La CJUE clarifie les contours de l'accès partiel des professions de santé

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a clarifié fin février les contours de l'accès partiel aux professions de santé réglementées au regard du mécanisme de reconnaissance automatique des qualifications professionnelles issu du droit européen.

- Source article : [lien](#)
- Source décision CJUE : [lien](#)

L'interdiction de dons et legs aux professionnels de l'aide à domicile est levée

Le Conseil constitutionnel juge disproportionnée l'interdiction de dons ou legs aux responsables et intervenants des services d'aide à domicile. Il relève que la perte d'autonomie n'est pas systématiquement synonyme d'altération du consentement.

- Source articles : [lienHospimedia](#) et [articleDALLOZ](#)
- Source décision du CC : [lien](#).

Padhue : le Conseil constitutionnel censure l'exclusion du médico-social du dispositif transitoire de régularisation

Le Conseil constitutionnel a censuré le 23 mars dernier les dispositions légales réservant le dispositif transitoire de régularisation des praticiens à diplôme hors Union européenne (Padhue) aux seuls professionnels ayant exercé au sein d'établissements de santé et excluant ainsi les établissements sociaux et médico-sociaux.

→ Source articles : [lien](#) et [lien](#)

→ Source décision du CC : [lien](#)

Santé publique

Médiator : Servier reconnu coupable de tromperie et homicides involontaires, l'ANSM également condamnée

Le tribunal judiciaire de Paris a jugé le groupe Servier coupable des délits de "tromperie aggravée", "blessures et homicides involontaires", ainsi que son ancien numéro 2, Jean-Philippe Seta, condamné à une peine de 4 ans de prison avec sursis, et a également reconnu l'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) coupable des délits d'homicides et blessures involontaires, dans le cadre de l'affaire Mediator (benfluorex).

→ Source articles : [lien](#) et [lien](#)